

Ecole doctorale de géographie de Paris

Espaces, Sociétés, Aménagement

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Faculté des Lettres de Sorbonne-Université

Compte-rendu du Conseil de l'Ecole doctorale du 28 novembre 2019

Présents : G. Palsky, C. Fournet-Guérin, S. Fol, C. Zaninetti, E. Gautier, G. Magrin, L. Simon, A. Ruas, A.-C. Ott, P. Gourdon, M.-A. Molinié.

Excusé : F. Lavigne (pouvoir transmis à E. Gautier)

1) Bilan de la rentrée

Le directeur présente le bilan de la rentrée, établi par Mme Zaninetti (voir en annexe). On constate un léger tassement des inscriptions et des soutenances. Le total des doctorants régulièrement inscrits est de 253. Le nombre moyen de doctorants par encadrant reste stable, à P1 comme à SU. Les chiffres seront consolidés après la fermeture de la période des inscriptions.

Le nombre d'ateliers proposés pour le parcours doctoral est passé à 16 (13 l'an dernier). Il est à nouveau fait appel à propositions, notamment pour des ateliers non pourvus (écriture scientifique, poster)

2) Bilan financier

Voir en annexe. Le budget a été augmenté cette année de la ligne budgétaire des soutenances de Paris 1 (12.000 euros). Les soutenances ont coûté près de 6.500 euros supplémentaires, pris sur le budget de fonctionnement

La direction réitère ses demandes de modération dans les dépenses de soutenance. Les collègues DR doivent se préoccuper le plus tôt possible des demandes de billets pour des membres de jury. Pour des soutenances particulièrement coûteuses, il faut tenir compte des seuils limites établis par l'ED : 500 Euros pour P1 et SU, 750 pour les thèses en cotutelle à P1. Dans le cas de dépassements, un complément de financement est à demander aux laboratoires.

Le budget de 2020 est légèrement augmenté (de 2.000). L'ED recevra par ailleurs une petite somme supplémentaire pour les cotutelles concernant P1.

3) Prise de poste de Mme Djerai et conséquences de la suppression du Service des thèses de Paris 1

Depuis la rentrée, l'ED fonctionne de façon autonome en ce qui concerne les soutenances de thèse et d'HDR. Nous avons été rejoints par Mme Ouahiba Djerai, auparavant adjointe de Mme D. Senes au Service des thèses, et qui est donc parfaitement compétente en ce qui concerne toutes les procédures.

Elle a pour tâches principales la gestion administrative et la gestion financière des soutenances. En dehors de la période de pointe des soutenances, elle assistera Mme Zaninetti pour d'autres tâches

Elle est présente au secrétariat de l'ED (bureau 110 de l'Institut) du lundi au jeudi.

Elle est en télétravail le vendredi (demande en cours) et sera donc disponible par mail et téléphone

Son mail : Ouahiba.Djerai@univ-paris1.fr

Son numéro de poste : 01 44 32 14 72

4) Rappel des règles de fonctionnement de l'ED

- Il est rappelé que le conseil de l'ED souhaite que les directeurs de recherche n'encadrent pas plus de 7 à 8 thèses, le maximum à ne pas dépasser étant 10 ; Une thèse en cotutelle ou codirection compte pour 0,5
- L'ED n'accepte l'inscription en doctorat que d'étudiants ayant obtenu au minimum la mention « bien » au Master. L'inscription de doctorants n'ayant obtenu que la mention « passable » au Master n'est pas acceptée. Les inscriptions de doctorants ayant obtenu la mention « assez bien » doivent rester exceptionnelles (cas des étudiants qui ont obtenu une note égale ou supérieure à 14/20 à leur mémoire).

Dans la mesure où les Master 2 Recherche et Pro ont été remplacés par des Masters indifférenciés, il est nécessaire de modifier les indications portées sur le site de l'ED. Pour les Masters mention B ou TB, il sera demandé un projet de 25.000 signes, espaces compris.

Pour les Masters mention AB et les anciens Masters Pro, il sera demandé un projet de thèse de 50.000 signes, espaces compris.

Par ailleurs, il sera demandé expressément sur le site de l'ED que les éléments du dossier d'inscription soient en français, et que tous documents en langue étrangère soient traduits.

- La direction fait part de sa préoccupation quant au non respect des dates limites, en ce qui concerne l'envoi des dossiers d'inscription ou de dérogation, ainsi que la tenue des comités de suivi. Certains doctorants s'y prennent au dernier moment et envoient des dossiers hors délai ou incomplets (absence de rapport des comités de suivi). La direction demande une motion du Conseil, afin de pouvoir mettre fin à cette dérive.

Motion : Le Conseil de l'EDGP réaffirme que l'ED n'acceptera aucun dossier d'inscription ou de réinscription incomplet ou transmis hors délai

La motion est acceptée à l'unanimité des présents (12 voix pour).

- Rappels sur les soutenances.

En raison de l'autonomie des ED et de la suppression du service des thèses, les DR de Paris 1 doivent utiliser le formulaire de composition de jury fourni sur le site de l'EDGP.

- Rappels sur les comités de suivi

1. Deux membres

- Le premier membre est désigné par le directeur du laboratoire dès lors que le directeur du laboratoire n'est pas le directeur de la thèse considérée, sinon par son adjoint ;

- Le second membre est désigné par le bureau de l'EDGP.

Les labos doivent donc nous transmettre un nom pour tous leurs doctorants entrant en 2^e année.

2. Ces membres doivent être chercheurs ou enseignants-chercheurs de rang A ou B.

3. La proposition du directeur de laboratoire est réputée acceptée si elle n'est pas dénoncée par l'EDGP ou par le doctorant dans les deux mois.

4. Le comité est pérenne.

5. Une première réunion du comité doit avoir lieu à la fin de la 2^{ème} année de thèse, puis à la fin de chaque année avant le 20 mai.

6. Le comité peut-être récusé par chacune des parties ayant désigné les membres, ainsi que par le doctorant.

Règles ?

Le moins de contraintes possibles. L'ED choisit parmi les DR. Les labos ont toute latitude pour leur choix. L'idée est de ne PAS prendre des personnes trop proches de la thématique des doctorants ! Le CS n'a pas de rôle scientifique. Cela ne veut pas dire qu'il ne puisse rien exprimer, cf le texte de l'arrêté de 2016 : le comité de suivi "évalue les conditions de [la] formation et les avancées de [la] recherche" (arrêté du 25 mai 2016, article 13).

Attention ! Les labos doivent prévenir les personnes désignées (qui parfois ne sont pas au courant)

Il reste le problème de collègues qui refusent ou ne répondent pas ... Il faut leur faire valoir la nécessité légale de tenue des CS, pour toute réinscription, et le fait que si ils ont des doctorants, ils bénéficient du travail d'autres DR.

La question est posée de la participation des membres d'un CS à un jury de thèse. L'EDGP ne l'interdit pas formellement, même si cela semble contrevenir à l'esprit de l'arrêté de 2016.

- Dans le souci d'améliorer la communication sur le sujet des CS, la direction de l'EDGP a établi un document d'information, qui sera envoyé aux labos et aux nouveaux DR rattachés à l'ED. Par ailleurs, il a été établi une lettre-type que les doctorants pourront envoyer aux membres de leurs CS. (Voir en annexe)

5) Accréditation de nouveaux collègues à l'ED

Les collègues demandant leur rattachement à notre ED sont brièvement présentés. Leur CV figure dans les dossiers distribués. L. Simon remarque que cela fait beaucoup de papier, et suggère un mode de diffusion électronique. Cette suggestion est acceptée, sauf pour les CV qui n'arrivent que quelques jours avant le Conseil.

Collègues rattachés

Gilles Fumey (Sorbonne U)

Pascal Marty (P1)

Pascale Metzger (IRD P1)

Virginie Rozee (INED P1)

Denis Eckert (G Cités P1)

Olivier D'Hont (IEDES P1)

Pierre Gautreau (PRODIG P1)

Rattachements acceptés à l'unanimité des votants (12 voix pour)

Collègues MCF non HDR demandant une accréditation pour être codirecteur d'une (ou deux) thèses

Sébastien Jacquot (EIREST P1) pour les thèses de Merryl Joly et Jeanne Richon

Juliette Maulat (P1) pour les thèses de Mathilde Pedro et Fanny Cottet

Ségoène Débarre (P1) pour la thèse de Ceyda Sungur (programme PAUSE)

Accréditations acceptées à l'unanimité des votants (12 voix pour)

6) Position sur les thèses en langue étrangère

Nous avons été saisis à plusieurs reprises de demandes de rédaction de thèse en anglais, en dehors de toute cotutelle. La rédaction et la soutenance en anglais se pratiquent dans plusieurs ED de Paris 1. P1 n'a jamais défini de politique en la matière, les VP recherche et la DIREVAL laissent la liberté de décider aux ED. Cette pratique n'est pas acceptée à SU.

G. Palsky demande la discussion et le vote d'une motion qui lui permette d'établir clairement une position du Conseil sur ce point. Les membres du conseil discutent de cette possibilité. Il est noté qu'avec les thèses sur travaux, les contenus en anglais devenaient de toute façon plus fréquents. Le Conseil rejette l'idée que des francophones puissent y recourir. Cette possibilité ne pourra être offerte qu'à des doctorants de Paris 1 n'ayant pu atteindre un niveau suffisant en français, au moment de leur rédaction et leur soutenance.

Motion : L'EDGP autorise, de façon exceptionnelle, une rédaction et une soutenance de thèse en anglais, lorsque le/la doctorant.e n'a pas pu atteindre, lors de son cursus, un niveau suffisant en français pour pouvoir rédiger et soutenir dans cette langue

OUI : 7 NON: 3 BLANC : 1

La motion est acceptée. Il est précisé qu'elle ne concerne que les doctorants inscrits à Paris 1. Par ailleurs, la soutenance en anglais sera soumise à l'autorisation du ou des directeurs de thèse, de la directrice ou du directeur de laboratoire du doctorant, de la directrice ou du directeur de l'ED. Enfin, le mémoire devra être accompagné d'un résumé substantiel en français, représentant au minimum 10 % du mémoire original

7) Questions diverses

- Pour Sorbonne Université, Xavier Desjardins a été désigné par le bureau correspondant SU. La direction le remercie d'avoir accepté cette mission. Elle consiste à être garant de la bonne mise en application des règles doctorales de l'université au sein de l'école doctorale. A ce titre, il rejoint donc le conseil de l'ED.

- Les élections des représentants des étudiants n'ont pas pu avoir lieu le 28 novembre comme prévu par Sorbonne Université. En effet, s'agissant de la période des inscriptions, nombre d'étudiants n'avaient pas encore payé leurs droits d'inscription et n'ont donc pas pu figurer sur la liste électorale. Il est décidé d'organiser en février cette élection, qui concernera l'ensemble des représentants étudiants, Paris I et SU. Les élus actuels font part de leur désir de cesser leur mandat, puisqu'ils sont désormais tous docteurs.

- Le règlement intérieur devra être revu car il est obsolète avec le départ de Paris 7. Les autres écoles doctorales de SU ont également revu le leur cet automne. Le bureau proposera une version remaniée de ce règlement intérieur qui sera soumis au vote du conseil lors de sa prochaine réunion. Il est demandé à tout collègue désireux de s'impliquer dans cette révision de nous le signaler. Il ne s'agit pas d'un travail considérable mais important.

Le directeur de l'Ecole Doctorale
Gilles Palsky



Annexes :

Bilan de l'ED

Bilan des ateliers (liste)

Bilan financier

Les 2 documents proposés pour les Comités de suivi (page d'information et "lettre-type" pour les doctorants)

1. Bilan des inscriptions au 19 novembre 2019 en 1^{ère} année de thèse

- 1^{ères} inscriptions Paris 1 : 35
- 1^{ères} inscriptions SU : 12

Total doctorants en 1^{ère} année au 22 novembre 2019: 47

2. Bilan des soutenances 2019

- Soutenances Paris 1 : 25
- Soutenances SU : 9

Total soutenances 2019 : 34 (38 en 2018)

3. Bilan des inscriptions et réinscriptions de Paris 1 au 22/11/2019

- Nombre de doctorant(e)s dans les fichiers de l'ED : 230
 - Dont 20 qui sont à plus de 6 ans de thèse et pourront se réinscrire au moment de la soutenance
 - Dont 14 qui ne se sont pas réinscrits depuis 2017/2018
 - Dont 1 abandon officiel
 - Dont **195** régulièrement inscrits en thèse

4. Bilan des inscriptions et réinscriptions de Sorbonne Université au 22/11/2019

- Nombre total de doctorant(e)s dans les fichiers de l'ED : 60
 - Dont 2 qui ne se sont pas réinscrits depuis 2017/2018
 - Dont **58** sont régulièrement inscrits en thèse

Total des doctorant(e)s régulièrement inscrits en thèse : 253

Encadrement 2019 (en date du 19/11/2019)

Sorbonne Université

Doctorants : 60

Encadrants : 23

(2,6 doc/encadrant)

Paris 1 :

Doctorants : 230

Encadrants : 67

(3,43 doc/encadrant)

LES ATELIERS DE FORMATION DOCTORALE

La participation à un atelier minimum est obligatoire durant toute la durée de la thèse. Il est fortement conseillé de participer à 2 ou 3 ateliers par an, en fonction des places disponibles. Ces ateliers tournés surtout sur la méthodologie et les outils durent de 1 à 5 jours et répondent aux demandes des doctorants.

Liste des ateliers 2019

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Participer à un colloque international. Du choix du colloque à la communication orale - SIG niveau 1 (25 places) - ARCGIS sur projet de carte - Les enquêtes qualitatives et conduites d'entretiens - Modalisa - Illustrator - Cartes et données | <ul style="list-style-type: none"> - Prendre en main illustrator - Netlogo - Ecriture scientifique - Photoshop et PAO - Entretiens pro, CV , lettre de motivation - Audacity - Séminaire « Géographes en déroute » - Atelier poster scientifique |
|---|--|

BUDGET TOTAL DE L'EDGP (bilan provisoire):

- **VACATIONS 2019 :**
11000 – 6045,86 = 4954,14 euros (somme restante au 25/11/2019)
- **LIGNE BUDGETAIRE DES SOUTENANCES DE THESE ET HDR :**
12000 – 11980.23 = 19,77 euros (somme restante au 25/11/2019)
- **FONCTIONNEMENT :**
28500 – 25301.74 = 3198.26 euros (somme restante au 25/11/2019)

Budget EDGP (01/01/2019 au 31/12/2019)	28500
Dépenses	Montant
Aide organisation colloque	1120.50
Aide doctorants pour participation à un colloque	10398.87
Impression de thèse	3096.50
Bourse exceptionnelle numéro 2 (fermeture de l'IG pendant 1 mois en 2018, le dossier n'a pas pu être traité)	1000

Contrats doctoraux 2018	1212.86
Fournitures, encre et ordinateur portable	2039,78
Soutenances de thèse sur budget ED	6433.40
Somme dépensée au 25/11/2019	25301.74

Document d'information

Vous êtes sollicité pour un Comité de suivi

Ce que vous devez savoir

1/ Qu'est-ce que le Comité de suivi doctoral (CS) ?

Le CS a été mis en place par l'arrêté sur le doctorat du 25 mai 2016. Il est individuel (un CS par doctorant) et pérenne (même CS tout au long de la thèse, si possible). Il est nécessairement institué à partir de la 2^e année de thèse (car il donne son avis sur l'inscription en 3^e année, article 11 de l'arrêté)

2/ Comment est-il composé ?

La composition, organisation et fonctionnement sont décidés par les Conseils des ED. Le Conseil de l'ED de Géographie de Paris (EDGP) a pris les décisions suivantes :

Le CS se compose de deux membres, l'un désigné par le directeur du laboratoire du doctorant, le second membre par le bureau de l'EDGP. Ces membres doivent être chercheurs ou enseignants-chercheurs de rang A ou B.

3/ Quel est son rôle ?

Un CS n'intervient pas dans la direction scientifique de la thèse. Toutefois, son rôle est important. Le texte de l'arrêté précise :

[Le CS] veille au bon déroulement du cursus en s'appuyant sur la charte du doctorat et la convention de formation. Il évalue, dans un entretien avec le doctorant, les conditions de sa formation et les avancées de sa recherche. Il formule des recommandations et transmet un rapport de l'entretien au directeur de l'école doctorale, au doctorant et au directeur de thèse.

Il veille notamment à prévenir toute forme de conflit, de discrimination ou de harcèlement.

Par ailleurs, le CS donne son avis sur la réinscription du doctorant (le rôle du CS étant toutefois consultatif sur ce point)

4/ Quel mode de fonctionnement ?

C'est le doctorant qui contacte les membres de son CS, afin de convenir d'une date de réunion. La réunion se tient de préférence en situation réelle, mais peut se tenir à distance si nécessaire.

L'entretien est guidé par un formulaire mis au point par l'EDGP. Le rapport, signé par les participants au CS, est transmis au secrétariat de l'ED. Le CS doit se tenir avant le 30

septembre pour les doctorants en 2^e année de thèse, et avant le 20 mai, à partir de la 3^e année de thèse

D'autres questions ? Contactez candice.zaninetti@sorbonne-universite.fr ou gilles.palsky@univ-paris1.fr

Lettre type comité de suivi

Madame, Monsieur

Je vous écris sous couvert de l'Ecole Doctorale de Géographie de Paris et de la direction du laboratoire (nomdulabo). Votre nom m'a été transmis en tant que membre de mon comité de suivi de thèse. Je prends donc contact avec vous afin de savoir quelles seraient vos disponibilités pour la tenue de mon comité de suivi, celui-ci devant se dérouler avant le (datelimité).

Je joins à cette lettre le formulaire du comité de suivi, que j'ai rempli pour la partie me concernant, et qu'il vous appartiendra de compléter et signer à la suite de la tenue de mon comité de suivi.

Veillez agréer, madame, monsieur, l'assurance de mes sentiments respectueux

(Rappels de l'EDGP : selon les dispositions de l'arrêté du 25 mai 2016, tous les doctorants doivent disposer d'un comité de suivi à partir de la 2^e année de leur inscription. Pour constituer ces comités, il a été décidé qu'un membre serait désigné par l'ED et le second par les directions des laboratoires de l'ED. Merci pour votre réponse rapide à la sollicitation qui vous est adressée : la tenue du CS est en effet le préalable indispensable à toute réinscription en thèse d'un(e) doctorant(e))